

Compte rendu Conseil Municipal du 30 août 2019 à 21h.

- PV de la séance du 19 avril dernier adopté à l'unanimité.
- La prolongation des 2 emplois saisonniers est acceptée jusqu'au 12 octobre 2019
- Du lundi au vendredi à partir du 12 octobre 2019 jusqu'au 30 avril 2020, il est prévu d'employer 1 personne à raison de 1h/j pour l'entretien des sanitaires du camping .
- Les animations du camping pour la saison 2019 ont été réalisées. Le règlement des différentes prestations sera effectué sur le budget du camping.
- Rôle de pacage 2019, il est prévu de régler la location de la Soulane à l'automne prochain au communes de Canillo et Encamp.
- Autorisation ouverture ALAE en période scolaire de 7h à 8h : Mr le Maire est autorisé à créer le service et à embaucher 1 personne pour en assurer le fonctionnement. Le montant afférent à la garde est de 3€/j d'ouverture de l'ALAE et par enfant.
- Les heures complémentaires assurées à l'agence postale communale par le personnel communal seront rémunérées.
- Mr le Maire est autorisé à vendre une bande de terrain à raison de 27.60 € le m² au lieu dit « Soulans ».
- Achat d'un terrain au lieu dit « Lubies » : Mr le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires, mandater un géomètre expert et prendre l'attache du notaire d'Ax Les Thermes Bruno AMALRIC pour l'achat du terrain au prix de 1.46€ le m².
- Multiservice : Le bâtiment dans sa structure et l'intérieur sans l'aménagement se termineront en octobre prochain. Une recherche de candidat sera menée sous forme de Délégation de Service Public.
- L'usine 'embouteillage d'eau de source et minérale située à Saillens suit son cours. Le CODERS qui se réunira en octobre statuera sur l'autorisation, auprès de la Compagnie des Pyrénées, d'exploiter l'eau des Goutils provenant du Pédoures.
- Le conseil municipal autorise les modifications budgétaires nécessaires sur les différents budgets.

Le Conseil Municipal a été clôturé à 22h30.